

COMMUNE DE POUIGNY

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 9 du mardi 23 mars 2021

Présents : Annie MARCELOT - Régine CHAMOT – Dundee VALOT – Hervé PHILIPPE - Nathalie COLLET – Charline BENASSY - Olivier CHAMOT – Sabine VALOT – Gilles RAVACHE – Cathy MACIA – Marie CHAUCHAIX – Guillaume NORBERT – Bruno CHAUCHAIX – Dylan EMONIN

Absent : Eric LE BLANC

Votants : 14

La séance est ouverte à 18h00.

1) Secrétaire de séance : Régine Chamot est nommée secrétaire de séance

2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal N° 8 du 11 février 2021 : adopté à l'unanimité

3) Délibérations :

Après un exposé de Gilles RAVACHE, sur les principes budgétaires des collectivités locales, les comptes 2020 sont présentés à l'assemblée.

Les excédents se présentent comme suit :

2020		Recettes 2020	Dépenses 2020	Excédent Exercice 2020	Excédent 31.12.2019 reporté	Résultat de clôture au 31.12.2020
Réalisation	Section de fonctionnement	1 895 497,03 €	1 785 760,45 €	109 736,58 €	159 131,05 €	268 867,63 €
	Section d'Investissement	1 320 730,08 €	454 872,24 €	865 857,84 €	2 308 993,33 €	3 174 851,17 €
	Budget total	3 216 227,11 €	2 240 632,69 €	975 594,42 €	2 468 124,38 €	3 443 718,80 €
Reste à réaliser au 31.12.2020	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €			
	Section d'Investissement	0,00 €	381 812,55 €			
	TOTAUX	0,00 €	381 812,55 €			

N° 55 : Approbation du compte de gestion 2020 de la Trésorerie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 56 : Approbation du compte administratif 2020. Madame le maire se retire et Régine CHAMOT présente au vote le compte administratif 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 57 : Affectation du résultat au 31.12.2020. Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont affectés respectivement au :

Compte 002 : 268 867.63 €

Compte 001 : 3 174 851.17 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 59 : Vote des taux d'imposition 2021. Les modalités de la taxe d'habitation sont réformées. Sa suppression sera effective en 2023. Son montant sera compensé par l'état, l'année de référence étant l'année 2020. Les marges de manœuvres des collectivités locales sont réduites. Gilles Ravache présente une simulation qui aligne les taux de Pougny aux taux moyens de l'agglomération : le gain serait d'environ 38 000€. Il est proposé de ne pas augmenter les impôts. Les taux restent donc inchangés.

Taxe habitation : 12.91 % (13.92% en moyenne sur l'agglomération)

Taxe foncière : 9.92 % (11.34% en moyenne sur l'agglomération)

Taxe sur le foncier non-bâti : 40.36 % (52.34% en moyenne sur l'agglomération)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 58 : Vote du budget primitif 2021.

- Section fonctionnement : 1 145 867,63 €
- Section investissement : 3 733 818,17 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 60 : Convention groupement de commandes du Sud Gessien. Une convention existait déjà lors du précédent mandat entre les communes du Sud Gessien. Elle est échue depuis mars 2020. Elle sert principalement à gérer les commandes de repas pour les cantines scolaires. Elle contient également un volet travaux et voirie. Les communes de Chevry, Collonges, Crozet, Farges, Challex, Léaz, Peron, Saint Jean de Gonville et Sergy y sont associées. Il est proposé de la renouveler.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 61 : Dynacité : Logements sociaux « Aux Hutains » : garantie du contrat de prêt N° 115048.

Pour le projet de logements sociaux aux Hutains, Dynacité (l'organisme de gestion des logements sociaux) demande une garantie d'emprunt, par la commune, à hauteur de 50% des prêts PSLA engagés

(Prêt Social Location Accession). Ce mécanisme permet aux futurs acquéreurs des logements d'obtenir des conditions préférentielles sur les prêts et à Dynacité de ne prendre aucun risque puisque les prêts sont garantis par les collectivités.

La délibération est adoptée par 12 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 1 « abstention ».

N° 62 : Dynacité : logements sociaux « Aux Hutains » : garantie du contrat de prêt N° 116337

Cette délibération a le même objet que la précédente. Les deux garanties de prêt des Hutains portent sur trois logements sociaux.

La délibération est adoptée par 12 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 1 « abstention ».

N° 63 : Dynacité : Logements sociaux du « Château Vert » : garantie de prêt N° 62217523716

Le projet de la douane est piloté par le promoteur « ALILA ». La totalité de l'ensemble sera ensuite revendu à Dynacité qui en assurera la gestion. La demande de garantie porte sur 10 dossiers de PSLA. Les montant pour ce prêt se chiffre à plus d'un million d'euros.

Pour ces trois garanties, Madame le Maire propose de faire, à terme, une lettre explicative aux futurs acquéreurs de tous les logements qui auront fait l'objet d'une garantie de prêt par la municipalité.

La délibération est adoptée par 12 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 1 « abstention ».

4) Divers :

Présentation des travaux de la commission voirie

Cathy Macia nous expose toutes les démarches entreprises, notamment pour fluidifier la circulation autour de l'école et sécuriser les piétons. Un réaménagement de la totalité de la rue de la Mairie, qui doit faire l'objet cet été du renouvellement des réseaux d'eaux par la Régie des Eaux Gessiennes, ainsi que des parkings (y compris celui de la mairie) est prévu par étapes. Un traçage de nouvelles places de parking sera expérimenté. La zone sécurisée sera aménagée courant avril, des jardinières et des bancs sont commandés et doivent être livrés pendant les vacances scolaires.

Présentation des travaux de la commission bâtiment

Hervé Philippe est responsable de cette commission qui s'est penchée sur le projet d'agrandissement de l'école. Il est nécessaire de prévoir dès la rentrée scolaire de septembre 2022 - date de livraison des projets immobiliers Dynacité – au moins une classe supplémentaire, une extension de la cantine et du périscolaire. Après moult tergiversations, il a été décidé de maintenir le site de l'école sur le site actuel.

Les futures constructions seront bâties pour partie ou en totalité sur le terrain au fond du pré de l'école. A terme, la cantine sera déplacée et le local cuisine démoli pour assurer une circulation autour du bâtiment de l'actuelle cantine-périscolaire. Le conseil donne son accord pour que soient entamées les procédures d'appel à projet : contact avec différents maîtres d'œuvre et montage des dossiers pour les demandes de subventions, sachant qu'elles doivent être déposées en juin 2021 si l'on veut pouvoir commencer les travaux en 2022. Il est mis l'accent sur l'importance de travailler en étroite concertation et collaboration avec les futurs maîtres d'œuvre pour élaborer le projet ensemble et ne pas retomber dans les travers de l'Agence 01 qui nous avait proposé un projet assez incohérent.

Il est aussi question de la réfection de l'église. Des devis ont été demandés pour reboucher les fissures qui sont apparues dans le mur derrière l'autel. Quant à la poutre qui soutient la cloche, il ne semble pas nécessaire de la remplacer.

Réunion publique : date et objet de la visioconférence avec les habitants du village

La prolongation des mesures de restriction COVID nous obligent à annuler les réunions publiques en présentiel. Or, il est essentiel que les habitants soient informés des projets en cours et conviés à poser des questions et à participer aux réflexions. Le bulletin Pougny Info sortira début avril. **La date retenue pour la visioconférence est le MARDI 27 AVRIL à 19h30.**

La séance est levée à 10h30.

La secrétaire de séance

Régine CHAMOT

